

L'ÉTANNAIS

Le journal officiel du Lycée Étion – Février 2013 – Atelier d'accompagnement personnalisé – Mme Millant

Attention aux produits contrefaits

Qu'est-ce que la contrefaçon ?

La contrefaçon est une violation d'un droit de propriété intellectuelle par le fait de reproduire ou d'imiter quelque chose sans en avoir le droit ou en affirmant ou laissant présumer que la copie est authentique.

Quels sont les principaux domaines touchés ?

Les parfums, les produits High Tech (téléphone portable, lecteur MP3), les vêtements et la maroquinerie (sac, ceinture, portefeuille).

Que risque-t-on si on achète un produit contrefait ?

L'achat d'un produit contrefait est illégal. Vous prenez donc un risque pénal si vous achetez un produit contrefait à l'étranger pour le ramener en France même si vous ignoriez que le produit était contrefait. Si certains produits que vous ramenez en France sont soupçonnés d'être des contrefaçons, les marchandises sont confisquées par la douane, un procès-verbal est établi et vous serez redevable d'une amende.

Comment sait-on qu'un produit est contrefait ?

Il faut se méfier de l'endroit où l'on achète. Des lunettes ou casquettes de marque vendues dans la rue ou sur la plage seront à coup sûr des produits de contrefaçon. Il faut également se méfier du prix : un sac Louis Vuitton vendu 20 euros est sans aucun doute un produit contrefait. La notion de contrefaçon est synonyme de mauvaise qualité. Certes le produit coûte beaucoup moins cher mais sa qualité est médiocre comparée au produit original.

Si le sujet vous intéresse, sachez qu'il existe le musée de la contrefaçon situé 16 rue de la faisanderie 75116 PARIS (4€)

Alexis et Abdelnour



CPC : C Pas Cool

« Aujourd'hui, je suis si souvent en retard au lycée que mon prof de maths m'a fait calculer la probabilité de ma présence au prochain cours ».

CONCOURS :



Un concours de CPC sur le thème du lycée est organisé. Vous avez jusqu'au vendredi 16 mars pour nous le transmettre (profmillant@aol.fr ou dans le casier de Mme Millant). Les trois meilleures CPC seront publiées dans la prochaine édition du journal ! À vos stylos ...

Les jeux vidéo ça détend

mais il ne faut pas y jouer trop longtemps !!!



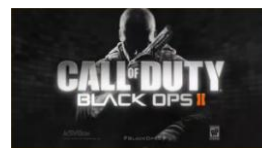
« Je suis passionné de jeux vidéos. Je joue uniquement sur PS3. Cela permet de me détendre, de penser à autre chose tout en restant en contact avec d'autres joueurs grâce aux jeux en ligne. Je joue quelques heures par jour la semaine quand il y a cours mais beaucoup plus le week-end et pendant les vacances. Je préfère les jeux de guerre : Call Of Duty est mon préféré. »

Aujourd'hui la quasi-totalité des jeunes de 12 à 17 ans déclarent jouer aux jeux vidéo (99 %).

Il est possible de configurer le contrôle parental que ce soit sur PC ou sur une console de salon. Seuls 34 % des 15-17 ans déclarent qu'un tel logiciel est installé.

Certains parents déclarent jouer avec leurs enfants (10 %) et seulement 8 % restent régulièrement à côté de lui quand il joue. L'investissement des parents diminue à mesure que l'enfant grandit. Un peu normal non ? J'imagine mal ma mère me regarder jouer à Call Of Duty ;-)

Certes les jeux vidéo ont la réputation d'être violents et débilissants mais à côté de cela ils permettent de développer d'autres capacités au niveau de l'acuité visuelle et ils seraient un bon stimulant mental.



Bryan Alexandre

En Bref

Mon réveil a sonné, le chat a sursauté et au passage il m'a griffé. Une belle griffe sur le visage, heureusement qu'il y a le maquillage.

Pressée d'aller en cours, j'ai confondu le dentifrice et le Tahiti douche. Dans les deux cas, mes dents sont propres mais avec une odeur fleur de passion.

Pas le temps de déjeuner, c'est Mme Clément qui va râler.

Arrivée à l'arrêt de bus, je me rends compte que je suis en chaussons.

Je suis seule à l'arrêt de bus, bizarre bizarre ...

Je vois ma grand-mère passer, elle va au marché. Elle est surprise de me voir avec mon sac de cours ... un dimanche matin !

Je suis vraiment fatiguée ... bref, j'avais me recoucher. Pour une fois que j'étais motivée à travailler Pffffff

STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE !!!

La population mondiale actuelle est de 7 milliards 96 millions d'Hommes. Il est logique de penser qu'elle continuera de grimper comme une flèche. À ce rythme là, dans un peu moins de 60 ans, on atteindra 9 milliards d'Hommes.

Aurons-nous les ressources suffisantes ? L'eau sera-t-elle abondante ? L'énergie ? Nous savons déjà que ce n'est pas le cas, dans certains pays notamment en Afrique du subsaharienne qui est au plus mal, suivie par l'Asie du Sud-est.

Il va falloir multiplier la production agricole. Le risque étant que les fermiers, pour booster leur production, utilisent encore plus de pesticides. On imagine le résultat sur la santé de la population ...

La solution serait de moins gaspiller. En effet, nous gaspillons chaque année jusqu'à 2 milliards de tonnes de nourriture. Dans le monde, un tiers des aliments produits chaque année pour la consommation humaine, soit environ 1,3 milliard de tonnes, est perdu ou gaspillé. En France, les autorités ont conscience de l'urgence de la situation. D'ailleurs le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a d'ailleurs lancé une campagne « Manger, c'est bien, jeter ça craint ».

Hugo Prandini (2BCOM)



LES DANGERS DE L'ALCOOL AU VOLANT



Même en petites quantités, l'alcool agit sur le cerveau. L'alcool diminue les réflexes, la vigilance et la résistance à la fatigue, perturbe la vision, l'estimation des distances et provoque un allongement du temps de réaction. Et ça on ne s'en rend pas compte quand on a bu !

Ces troubles commencent à apparaître dès le premier verre ! De plus, l'effet de l'alcool peut pousser à prendre des risques que l'on ne prendrait pas en temps normal (vitesse, dépassement).

L'alcool est impliqué dans un tiers des accidents mortels. Il empêche le conducteur de maîtriser son véhicule et le risque d'accident est multiplié par 2 dès 0,5 g/l d'alcool dans le sang et par 10 à 0,8 g/l.

La combinaison Alcool + cannabis multiplie par 14 le risque de vous tuer sur la route.

Il n'existe aucun « truc » permettant d'accélérer l'élimination de l'alcool. L'alcoolémie atteint son maximum une heure après l'absorption du dernier verre et il diminue ensuite en moyenne de 0,15 g/l par heure. Avec la même quantité d'alcool absorbée l'alcoolémie est un petit peu plus élevée chez les femmes.

En fonction de son âge, de son sexe et de l'heure du jour ou de la nuit, le seuil légalement autorisé chez le conducteur est atteint plus ou moins rapidement. Près de 70% des accidents la nuit sont produits par des conducteurs dont l'alcoolémie est au-dessus du taux d'alcool autorisé.

Attention, une nuit de sommeil peut ne pas suffire pour éliminer la totalité de l'alcool. Ex : une alcoolémie de 1,5 g/l dans le sang à trois heures du matin est encore de 0,6 g/l le lendemain à 9h.

Alcoolisé, vous courez également des risques en tant que piéton ou cycliste. L'alcool est aussi un danger pour la santé ! Conduire après avoir bu est donc particulièrement dangereux, et ce sans même parfois en percevoir les effets.



DAPREMONT Mendy (2BCOM) & RAMOS Emeline (2ASSP)

« SPORT POUR TOUS »

Les professeurs d'EPS du lycée ont organisé une semaine « Sport pour Tous » avec la collaboration de trois associations : la fédération départementale handisport, la Ligue de Champagne-Ardenne de tir et le Cercle d'escrime de Charleville.

Les élèves inscrits (une quarantaine dont la plupart issus de la classe de 2ASSP) ont eu la chance de pratiquer des activités hors du commun : le basket en fauteuil, le tir à la carabine-laser, le tennis de table en fauteuil, le tir à la sarbacane, l'escalade en aveugle, ou bien encore l'escrime et la zumba.

Une belle expérience qui permet de se mettre à la place des personnes à mobilité réduite !



PIRSON Perrine (2ASSP)

Le saviez-vous ?

Un verre standard =

	=		=		=		=		=		=	une unité d'alcool
Une chope de bière à 5° (25cl)		Une coupe de champagne à 12° (10cl)		Un verre de vin à 12° (10cl)		Un verre d'apéritif à 18° (7cl)		Un verre de whisky à 40° (3cl)		Un verre de pastis à 45° (un peu moins de 3 cl)		soit 10g d'alcool

© INPES